

224C2450
FR0000044448-FS0888

26 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEXANS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2024, le groupe Quinenco, composé de la société Invexans Limited (UK)¹ et de MM. Andronico Luksic Craig, Francisco Perez Mackenna et Oscar Hasbun Martinez, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 novembre 2024, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 6 215 229 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 14,21% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Invexans Limited (UK)	6 207 276	14,19
Andronico Luksic Craig ³	6 953	0,02
Francisco Perez Mackenna ³	500	ns
Oscar Hasbun Martinez ³	500	ns
Total groupe Quinenco	6 215 229	14,21

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEXANS hors marché dans le cadre d'un placement par construction accélérée d'un livre d'ordres (« *accelerated book building* »).

À cette occasion, la société Invexans Limited (UK) a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Société (sise 84 Brook Street, Londres, W1K 5EH, Royaume-Uni) contrôlée par la société Invexans SA, elle-même contrôlée à 99,87% par la société Quinenco S.A., laquelle est contrôlée par la famille de M. Luksic.

² Sur la base d'un capital composé de 43 753 380 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Actions détenues en tant qu'administrateur de NEXANS.